

## Semaine 7 : Ville et biens communs, l'exemple Brestois

*Semaine 7*

Bonjour,

Je m'appelle Michel Briand et je suis élu local à Brest à la pointe de Bretagne. J'ai dans mes délégations, Internet et l'expression Multimédia. J'ai aussi été élu dans un mandat précédent à la démocratie locale et à la citoyenneté. Je m'occupe aujourd'hui de l'économie sociale et solidaire sur l'agglomération. Je vais vous expliquer pourquoi c'est important pour une ville de soutenir l'usage des logiciels libres et des contenus ouverts.

Sur les logiciels libres, il s'agit de faire en sorte que des services soient facilement accessibles aux habitants, aux associations. Pour cela, la ville de Brest soutient deux associations, l'[association Infini](#) et la [Maison du libre](#) qui développent ce qu'on appelle des firmes de service. Donc, toute une série de services, tels qu'avoir une adresse électronique, utiliser des listes de diffusion et pouvoir publier un blogue par exemple, sont possibles grâce à ces associations qui ouvrent ses services aux habitants et aux acteurs de la cité et surtout les accompagner. Parce qu'installer Linux dans un ordinateur ou bien faire ses premiers pas dans un blogue n'est pas forcément évident. Donc, c'est important d'avoir des acteurs associatifs qui accompagnent les associations et les habitants en proximité.

Deuxième élément, utiliser des logiciels libres hébergés localement permet aussi de faire en sorte que les données personnelles soient protégées ce qui n'est pas forcément le cas si vous faites confiance à certains grands groupes, sans citer de noms, qui ont l'habitude de réutiliser vos données personnelles pour la publicité ciblée.

Donc, cette démarche de l'accompagnement des habitants, est quelque chose qui est appréciée par les acteurs locaux et à un moment donné, nous avons même organisé la production d'un CD de bureaux libres qui contient les outils de bureau ordinaire et qui a été coproduit par les acteurs et qui a permis de diffuser tout un ensemble de logiciels dans la cité. Ce CD de logiciels libres a été même réutilisé dans d'autres territoires. Le CD a été distribué par exemple pendant plusieurs années à tous les étudiants de première année des 4 universités bretonnes. Une diffusion qui est allée jusqu'à 300 000 milles exemplaires. Ceci constitue donc un premier volet de la politique publique, le fait d'accompagner l'usage des logiciels libres.

Le deuxième projet concerne [Wiki-Brest](#). En fait, [Wiki-Brest](#) est un wiki comme son nom l'indique. Il s'inspire du projet Wikipédia. Simplement, au lieu de réaliser une écriture

encyclopédique, il s'agit ici de carnet sur le vivre ensemble et le patrimoine au pays de Brest. Les habitants sont encouragés à raconter des choses sur la ville. Il peut s'agir des choses qui touchent au patrimoine, à l'histoire des personnes, l'histoire des lieux et mettre en ligne des photos sur toutes les richesses de ce patrimoine. Petit à petit, [Wiki-Brest](#) s'est construit. Il compte aujourd'hui un millier de contributeurs, plusieurs milliers d'articles en ligne, plusieurs milliers de vidéos et aussi plusieurs millions de pages vues. Par exemple, concernant les journaux du quartier, on en fait un portail où la centaine de journaux qui sont parus depuis plusieurs années restent quand même accessibles au lieu de rester dans un tiroir en format papier. Également, des documents réalisés comme l'histoire d'une école ont été mis en ligne et ont été visités jusqu'à 50000 et même 60000 fois. Donc, on a aujourd'hui plusieurs centaines d'articles qui dépassent les 3000 visites, c'est-à-dire, ce qui correspond à un tirage moyen d'un bouquin. Du coup, on a aujourd'hui la possibilité avec [Wiki-Brest](#) d'avoir un espace d'expression largement ouvert aux habitants et aux associations. L'intérêt aussi, c'est qu'à travers cette écriture, nous avons sensibilisé les personnes aux droits d'usage. Par exemple, est-ce que les contenus publiés peuvent être réutilisés. Et donc, toute une culture à la fois de l'écriture collaborative et aussi des licences de contenu ouvertes s'est diffusée petit à petit dans la ville.

Voilà donc, deux exemples d'une politique publique du numérique qui favorise les logiciels libres et les contenus ouverts et qui favorise effectivement la compréhension par les acteurs de la cité que le numérique, c'est aussi des biens communs qui peuvent être partagés à travers les logiciels libres et les contenus ouverts.